

**ASSEMBLEE GENERALE du 18 novembre 2019**

**Attribution d'une subvention en nature à  
l'Association Les Jeunes Ambassadeurs**

L'Association des Jeunes Ambassadeurs a été créée en 1999 à l'initiative de la CCI de Lyon avec l'objectif de dynamiser le rayonnement international et de promouvoir l'attractivité de la ville de Lyon et plus largement de la Région Rhône-Alpes.

L'Association est aujourd'hui présente dans 6 grandes villes universitaires de la Région :

- Lyon,
- Saint-Etienne,
- Grenoble,
- Chambéry,
- Clermont-Ferrand,
- Valence.

La vocation de cette Association est de créer un réseau international par le biais du parrainage de jeunes étudiants étrangers par des acteurs institutionnels, économiques ou encore culturels.

Par ce modèle de parrainage, l'objectif est d'amener des étudiants étrangers à découvrir les atouts économiques et culturels de la Région pour qu'ils en soient les promoteurs une fois de retour dans leur pays. Actuellement, ce programme concerne environ 155 jeunes parrainés par des chefs d'entreprise ou des décideurs locaux.

Le binôme étudiant/chef d'entreprise peut participer au concours des Trophées, qui récompense chaque année les meilleurs projets de promotion de la Région à l'étranger. Ce concours réunit une cinquantaine de binômes. Au terme de leur année passée en France, les étudiants deviennent automatiquement des Ambassadeurs ONLYLYON, ce qui permet d'inscrire la relation dans la durée.

Ce programme bénéficie du soutien de plusieurs acteurs partenaires dont la Région Auvergne Rhône Alpes, les Métropoles, les Universités, ainsi que quelques grandes entreprises (Deloitte, Air France, JC Decaux ...).

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne contribue quant à elle par la mise à disposition de bureaux depuis plusieurs années.

Dans la mesure où l'activité de cette Association est conforme à la politique de la CCI en matière d'attractivité du territoire, il est proposé aux membres de la présente assemblée, de renouveler le soutien apporté par la CCI Lyon métropole Saint-Etienne Loire à l'Association Jeunes Ambassadeurs, par l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 9 880 euros, correspondant au montant de la redevance annuelle locative pour deux bureaux d'une superficie totale d'environ 38 m<sup>2</sup>, situés au 5<sup>ème</sup> étage du bâtiment sis 3 place de la Bourse. La convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public serait ainsi renouvelée pour une année.

**Décision de l'Assemblée générale sur l'attribution d'une subvention en nature, valorisée à 9 880 euros au bénéfice de l'Association Jeunes Ambassadeurs.**